

BON À SAVOIR POUR LES ENTREPRISES : BIEN GÉRER POUR PROSPÉRER

Financement : critères des banques

Pour déterminer s'il accordera un prêt à une entreprise, un établissement financier tient compte, avant tout, de la solvabilité de l'emprunteur, c'est-à-dire de sa capacité à rembourser le montant prêté ainsi que les intérêts.

Avant de prendre une décision, une banque examinera **cinq critères**.

1. Conduite

Réputation de l'emprunteur établie à la lumière de facteurs comme sa cote de crédit, son expérience en affaires, son sens communautaire et la relation de confiance avec le prêteur.

2. Capacité

Capacité de remboursement de l'emprunteur, qui est fonction de la taille de l'entreprise, de sa rentabilité, de sa croissance projetée et d'autres indicateurs.

3. Capitaux

Investissement personnel de l'emprunteur dans l'entreprise, qui démontre l'importance que revêt pour lui la réussite de l'entité.

4. Caution

Garantie fournie pour le prêt, notamment des biens (immobilisations ou stocks) que le prêteur pourrait saisir si l'emprunteur est en défaut de paiement.

5. Conditions

Modalités du financement accordé (frais, taux d'intérêt, taux fixe ou variable, périodes de renouvellement, etc.), qui sont fonction des quatre éléments qui précèdent. (Ces modalités varient selon la situation. Par exemple, le taux d'intérêt peut être plus élevé s'il n'y a pas de caution.)

Plan d'affaires

Pour constituer un dossier relatif aux cinq critères ci-dessus, la banque exigera de l'emprunteur qu'il soumette un plan d'affaires décrivant la stratégie mise en œuvre pour assurer la réussite à court et à long terme de l'entreprise. Ce plan contiendra des renseignements sur la croissance attendue, le chiffre d'affaires projeté, la clientèle, la direction, les effectifs, etc.



PROFITEZ DE NOS RESSOURCES POUR LES ENTREPRISES :
cpacanada.ca/basentreprises